



Communiqué de presse

26 mars 2020

CORONAVIRUS

Le Département mobilisé

Nouvelles dispositions dans la gestion du réseau routier départemental

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire et des recommandations ministérielles reçues, la Direction des routes du Conseil départemental s'organise pour continuer à assurer l'entretien du réseau routier départemental pendant la période de crise.

Les missions poursuivies :

- l'astreinte organisée dans le cadre de son intervention sur incident ou accident **24h/24h et 7j/7j** sur l'ensemble du territoire départemental est maintenue et opérationnelle.
- une **veille sur l'état général**, limitée aux axes principaux est réalisée. Les interventions d'urgence liées à cette veille seront effectuées.

Les missions suspendues :

- l'ensemble des **chantiers programmés** sont actuellement suspendus et ne seront relancés, en accord avec les entreprises de Travaux Publics, que lorsque les conditions seront de nouveau réunies pour permettre une activité sans risques sanitaires.
- les **délivrances d'autorisations administratives** ou d'avis relatifs à la gestion et à l'occupation du domaine public sont suspendues conformément aux dispositions législatives liées à l'état d'urgence.

Au regard de ces dispositions, un numéro d'appel spécifique ainsi qu'une adresse internet dédiée à l'état du réseau routier départemental sont opérationnels pour permettre aux usagers de nos routes départementales de signaler toutes difficultés ou incidents que l'organisation restreinte du service n'aurait pas permise de relever.

Téléphone : 06 88 38 17 74 de 9h à 12h et de 14h à 17h

-possibilité de laisser un message en dehors de ces horaires

Mail : routes.siege@departement18.fr



Restez connectés au Département : www.departement18.fr

